

Municipales 2026

Le sujet des mines comptera-t-il lors du scrutin ce dimanche ?

À quel point le sujet - controversé - de l'exploitation des mines peut-il avoir un impact sur les élections municipales 2026 dans le sud de la Haute-Vienne dimanche ? Difficile à dire mais deux associations - Stop mines 87 et le Comité citoyen pour une information indépendante - ont demandé, ces derniers jours, aux candidats des communes concernées de se positionner.

JEAN-ADRIEN TRUCHASSOU

Pour Stop mines 87 et le Comité citoyen pour une information indépendante, l'enjeu est évidemment « crucial ». Mais le sujet de l'exploitation des mines aura-t-il, chez les électeurs du sud de la Haute-Vienne, une influence ce dimanche 15 mars lors du premier tour des élections municipales 2026 dans les 10 communes du département concernées par les différents permis exclusifs de recherches (PER *) ?

Mi-décembre, l'association Stop mines 87 a en tout cas demandé, sur ses réseaux sociaux, d'« interroger les candidats annoncés sur les projets miniers en cours » « pour une information claire et démocratique ». Avec un « objectif » : « zéro liste sans prise de position sur les mines ». Et à quelques jours du scrutin, le résultat est, à écouter Myriam Gantier, membre active de l'association Stop mines 87, « plutôt positif ». « Nous avons quand même 300 adhérents, ça aide, et on s'est réparti les communes pour sonder les candidats, détaille-t-elle. Au début, la

majorité des municipalités étaient assez inquiètes, ne se prononçaient pas sur les mines mais là, globalement, on sent que les candidats s'emparent du sujet. »

Selon les associations, de rares prises de position des municipalités

Et Myriam Gantier de poursuivre : « Ce qu'on essaye de faire au niveau de Stop mines 87, c'est d'informer, de sensibiliser et d'apporter une information claire et précise sur ce qui se profile pour l'avenir du territoire. Évidemment, nous avons un parti pris puisque nous sommes opposés, opposés aux mines ici et ailleurs, mais notre rôle est d'informer au maximum les gens pour qu'ils soient conscients - en tout cas pour nous - du danger que cela représente. Il est essentiel que cela devienne un débat de société. Et donc un débat pour les municipales. »

Ces derniers jours, le Comité citoyen pour une information indépendante a, lui aussi, sollicité les listes du territoire via un courrier remis aux candidats.

« Jusqu'à présent, les rares prises de position des municipalités (à l'exception notable de celle de Château-Chervix) sur la question du redémarrage des activités minières sur le territoire (que ce soit aujourd'hui pour des permis de recherches ou demain pour des permis d'exploitation) ont été bien timides, peut-on lire en préambule du courrier que nous avons pu consulter. Or les citoyens, et électeurs, que nous sommes, ont le droit de savoir comment va être utilisée leur délégation de pouvoir - les élu-e-s ne sont en effet que les représentant-e-s du peuple et doivent à ce titre servir ses intérêts et lui rendre compte des décisions qu'ils et elles prennent en son nom. » « À l'origine de notre démarche, on trouvait qu'il n'y avait pas assez de positionnements de la part des élus en poste actuellement. Est-ce que c'est un défaut de connaissance du sujet, un défaut d'intérêt ? On ne sait pas mais on s'est dit qu'on allait con-



Le premier tour des élections municipales 2026 a lieu dimanche. PHOTO D'ILLUSTRATION J. F.

tacter les candidats à l'occasion de ces élections locales », explique Amandine Barascut, porte-parole du Comité citoyen pour une information indépendante. Là encore, le CCII a été plutôt agréablement surpris dans les premières réponses qu'il a pu recevoir. « On a constaté qu'il y avait quand même une mobilisation, appuie Amandine Barascut. Il y a plusieurs listes où les candidats ont fait connaître leur opposition aux mines. Pour nous, c'est une bonne chose car notre

souci, c'est vraiment la transparence et que les citoyens, quand ils vont voter, sachent comment leur voix sera utilisée. » Il reste donc quelques jours aux candidats pour faire connaître leurs positions à leurs électeurs. ●

(*) POUR RAPPEL, LES COMMUNES CONCERNÉES PAR LES DIFFÉRENTS PER SONT CHÂTEAU-CHERVIX, COUSSAC-BONNEVAL, GLANDON, LADIGNAC-LE-LONG, LA MEYZE, LA ROCHE-LABELLE, LE CHALARD, MEUZAC, SAINT-PRIEST-LIGOURE ET SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE EN HAUTE-VIENNE MAIS AUSSI JUMILHAC-LE-GRAND EN DORDOGNE.